

La source de Dymon

Bulletin municipal n°58 - Juin 2020



Vaulévrier, la mare. © Christian Nicolle



Vestige des remparts dans le bourg. © Christian Nicolle

Mot du Maire

Chères Dixmontoises, Chers Dixmontois !

Je tiens tout d'abord, à vous remercier de la confiance que vous nous avez témoignée lors de l'élection du mois de mars. Depuis cette élection, et jusqu'au 26 mai, nous n'avions pas pu malheureusement installer le nouveau conseil, et c'est dans ce contexte que nos réunions de travail se sont tenues avec les 4 nouveaux conseillers élus et l'ensemble de l'ancien conseil, c'est donc à 19 que nous avons pris toutes les décisions depuis mi-mars.

Je veux remercier les nouveaux élus qui ont rejoint notre équipe municipale, mais aussi remercier très chaleureusement ceux qui nous ont accompagnés pendant le mandat précédent et ont choisi ne pas se représenter.

Le confinement, auquel nous sommes astreints depuis le 17 mars, a profondément modifié, c'est évident, notre vie quotidienne et, l'organisation de notre vie économique et sociale en est lourdement affectée.

Il faut impérativement tenir bon.

Nous le devons tout d'abord à tous ces merveilleux personnels soignants, qui, toujours au péril de leur propre vie, luttent jour et nuit pour sauver les milliers de victimes de cette terrible épidémie.

Nous le devons aussi, car si rien n'est définitivement garanti et puisqu'il est impératif de se garder de toute prétention de « tout savoir » sur ce qui se passe et sur ce qui se passera « après », il n'en demeure pas moins que le niveau atteint par l'épidémie est très élevé et qu'il ne descendra réellement, durablement et définitivement que si nous nous montrons individuellement et collectivement à la hauteur des enjeux.

Nous sortirons d'autant plus vite et plus sûrement de ce drame collectif en poursuivant l'effort de respect de toutes les « barrières » aussi longtemps que les pouvoirs publics nous le demanderont.

L'activité de la commune ne s'est pas arrêtée depuis le 17 mars. Elle a considérablement évolué pour permettre tout d'abord d'assumer nos responsabilités à l'égard de tous, je tiens à remercier l'ensemble des élus et des agents pour leurs appuis et engagements.

Soyez assurés, qu'au nom du Conseil municipal « sortant », toujours en activité et des nouveaux élus du 15 mars, dont l'installation a dû être reportée à une date non encore précisée à ce jour, nous sommes avec l'ensemble des services en situation d'agir, même à distance, totalement mobilisés pour apporter la meilleure contribution possible pour permettre à chacun de traverser l'épreuve actuelle et ensuite d'en sortir en ayant veillé et en continuant à veiller, à garantir l'essentiel, avec sérieux et un sens aigu de nos responsabilités individuelles et collectives.

D'ici là, prenez bien soin de vous et des vôtres.

Et continuez à respecter scrupuleusement et sans défaillance les consignes permettant que toutes les actions prises jusqu'à présent, continuent à être efficaces, et donc à sauver beaucoup de vies.

Bien sincèrement et fidèlement à vous.
Marc BOTIN

Votre nouveau conseil municipal



Maire
BOTIN Marc
Conseiller CAGS
Directeur de société
La Petite Hâte
58 ans

*Le 15 mars 2020,
vous avez élu
les 15 conseillers
municipaux
de la liste
« Ensemble continuons »*

*pour un mandat de six années
dès le premier tour.
Le conseil municipal
d'installation s'est tenu
le mardi 26 mai 2020
à 20 heures.*



Première adjointe
NEUGNOT Marie-Nicole
Retraitée
Bourg
69 ans



2^e adjoint
PIERRET Jean-Claude
Suppléant CAGS
Cadre retraité
Grange-Pourrain
62 ans



3^e adjoint
GAMBIER Benoît
Formateur Indépendant
Bourg
45 ans

Conseillers municipaux



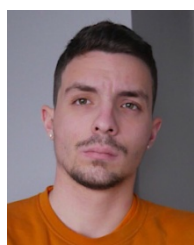
BERTHOT Stéphanie
Bibliothécaire
La Grande-Vallée
33 ans



BERTOLDO Claire-Marie
Educatrice spécialisée
Bourg
27 ans



DUFLOS Alexandre
Entrepreneur
Bourg
33 ans



JACQUET Julien
Hôte service clients
Bourg
22 ans



JARDIN Marie-Joseph
Fleuriste
La Grande Hâte
54 ans



LAMIRAUX Simon
Technicien bureau d'études
Bourg
46 ans



PERRAUT Marc
Retraité
Bourg
64 ans



PERROTEZ Chantal
Médecin spécialiste consultant
Bourg
72 ans



PINCHON Roger
Retraité de la Gendarmerie
Bourg
64 ans



SOËTE Alain
Agriculteur
Grange-Pourrain
56 ans



VASSARD Jean-Luc
Agriculteur
La Chaumarderie
55 ans

*Vous trouverez
le compte-rendu
du conseil
d'installation
dans les pages
« Echos de la mairie ».*



POMPES FUNÈBRES - FUNÉRARIUM
MARBRERIE - ARTICLES FUNÉRAIRES

PFV GUERIN
GESSERAND - CHICANNE
☎ 02 38 97 31 62

Magasin: 37, rue du Mail
Funérarium: ZI - 14, rue de l'Industrie
45320 Courtenay
contact@pompes-funebres-guerin.fr



KALLENKOOT HORTICULTEURS
FLEURISTERIE - JARDINERIE



34, Fg Saint-Nicolas - 89500 VILLENEUVE/YONNE
Tél. : 03 86 87 11 62 - Fax : 03 86 87 14 12



DROIN & Fils

Entreprise de Peinture

PEINTURE - DECORATION - REVETEMENTS SOLS & MURS - RAVALEMENT - VITRERIE
- POSE PARQUET MASSIF & FLOTTANT - PONÇAGE ET VITRIFICATION DE PARQUET -
AMENAGEMENT - CLOISON - ISOLATION - PLAFOND TENDU - FERMETURE PVC &

tel 03 86 96 02 93
06 59 86 41 84

89500 LES BORDES
sarl.droin@orange.fr



CALENDRIER des manifestations

Date	Manifestation	Organisateur	Lieu
Samedi 27 juin 2020	Fête de la musique	Team Quad 89	Terrain communal
Lundi 13 juillet 2020	Retraite aux flambeaux et Feu d'artifice,	Commune	Terrain communal
Vendredi 24 juillet 2020 à 20h45	Le chœur de Sartène Polyphonies Corses	APPED	Église
Vendredi 6 août 2020	Yonne tour sport	Commune	Terrain communal
Samedi 15 août 2020 à 20h45	Les Cordes et voix magiques d'Ukraine	APPED	Eglise
Octobre 2020	Semaine Bleue		
Dimanche 26 juillet 2020	Vide-greniers	Ass.Loisirs et Culture	Rues du village
Du vendredi 7 au 16 août 2020	Théâtre de la Grande Hâte		Hameau de la Grande Hâte
Dimanche 27 septembre 2020	Salon d'automne Forum des associations	Commune	Prieuré de l'Enfourchure
Samedi 14 novembre 2020	Repas – soirée dansante avec spectacle	APPED	Salle Polyvalente de Villeneuve-sur-Yonne
Dimanche 29 novembre 2020	Repas des anciens	Commune	Salle des fêtes de Dixmont



**• Plomberie • Chauffage • Géothermie
• Electricité • Zinguerie • Climatisation**

CHAPITRE - 89500 DIXMONT

 **03 86 96 90 69**
 **06 72 05 12 83**

jerome.prevost89@orange.fr

Echos de la Mairie

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 FEVRIER 2020

Présents :

Mr BOTIN Marc, Mme NEUGNOT Marie-Nicole, Mr CHICOUARD Henri, Mmes SIMON Denise, BERTHOT Stéphanie, Mrs DUFLOS, GAMBIER Benoit, Mme JARDIN Marie-Joseph, Mr LAMIRAUX Simon, Mme PERROTEZ Chantal, Mrs PIERRET Jean-Claude, SOETE Alain, Mr VASSARD Jean-Luc, Mme VASSARD Nicole.

Procuration : Mme MOLLENS Monique a donné pouvoir à Mme SIMON.

Secrétaire de séance : Mme PERROTEZ Chantal.

ORDRE DU JOUR

ATTRIBUTION DES PARTICIPATIONS AUX SEJOURS SCOLAIRES

Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser une participation de 50.00 € à chaque famille qui sollicite la mairie pour obtenir une aide financière pour les séjours scolaires de leurs enfants selon les justificatifs de revenus fournis par les familles

ASSOCIATION R.I.R.E

Le conseil municipal autorise le maire à signer une convention d'occupation de la salle des fêtes pour les animations proposées par l'Association R.I.R.E., dont le siège est à LES BORDES, 19 lieu-dit Le Clos Aubry, dans les mêmes conditions que les associations de Dixmont.

REGLEMENT COLLECTE DECHETS MENAGERS - CAGS

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions selon lesquelles la CAGS assure, sur le territoire des 27 communes qui la composent, la collecte des déchets ménagers et assimilés en vue de leur recyclage, de leur valorisation ou de leur élimination.

Toute personne physique ou morale, habitant sur le territoire des 27 communes ou exerçant une activité professionnelle sur le territoire est tenue au respect du présent règlement.

Changements majeurs apportés au règlement de collecte :

- Mise en place d'une convention pour la collecte des papiers de bureau des bâtiments communaux, publics et écoles compris sur l'ensemble du territoire, en partenariat avec l'Association

PENELOPE B.A.R.R.E avec récupération des tonnages pour les subventions CITEO ;

-Suppression des déchets verts et des gravats dans la collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés ;

-Amélioration et précision des règles de sécurité concernant les points de regroupements et les zones dangereuses selon les préconisations de la CARSAT ;

-Redéfinition des déchets recyclables depuis le passage en extension des consignes de tri ;

-Précision sur la collecte de bacs normalisés uniquement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le règlement de collecte proposé par la C.A.G.S.

TRANSFERT A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND SENONAI DE LA COMPETENCE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES (GEPU)

A travers l'adoption de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), le législateur a prévu notamment le transfert de la compétence eau et assainissement en faveur des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Par délibération en date du 8 décembre 2016, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais a approuvé le transfert de la compétence eau et assainissement au profit de l'intercommunalité.

Cependant, la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux établissements publics de coopération intercommunale, a apporté une évolution et notamment en son article 2 distinguant d'une part la compétence « eau et assainissement » et d'autre part le service public de gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU)

Echos de la Mairie

compétence facultative pouvant être transférées aux EPCI. Une compétence distincte mais liée très étroitement à la compétence eau et assainissement déjà transférée à la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais.

Ainsi, afin de poursuivre au mieux l'exercice de ces compétences, il convient de transférer cette compétence « GEPU » à la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, celle-ci ayant au préalable accepté le transfert par délibération du 27 septembre 2018, jointe à la présente délibération.

Conformément à l'article L 5211-20 du CGCT, chaque commune de l'Agglomération du Grand Sénonais doit se prononcer, par délibération concordante et dans un délai maximum de trois mois à la suite de la présente notification, sur ledit transfert de compétence au profit de l'agglomération du Grand Sénonais.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5211-20,
Vu la Loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux établissements publics de coopération intercommunale,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais en date du 8 décembre 2016 portant transfert de compétences Eaux et Assainissement – transfert de personnel,
Vu les avis du Bureau Communautaire réuni du 12 septembre 2018,
Vu la délibération du Conseil communautaire du 27 septembre 2018, validant le transfert de compétence gestion des eaux pluviales urbaines à la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais,

LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE le transfert à la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU).

PRESENTATION ET DELIBERATION DE L'AVANT PROJET SOMMAIRE POUR L'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG

Le maire présente la projection sur écran de l'avant-projet sommaire pour l'aménagement du centre bourg établi par l'Atelier Cité Architecture, le coût prévisionnel se conformant à l'enveloppe proposée.

Ce projet démontre sur divers plans :

- la vue d'ensemble de l'aménagement du bourg, de la partie « succession BARDE »,
- plans avant et après constructions,
- plans des bâtiments sous différentes coupes,
- les aménagements intérieurs : plan des deux étages pour les deux projets (bâtiment multi commerces, espace coworking, création de logements, extension école maternelle, et local médical) avec possibilité de modification suivant la destination des pièces,
- les aménagements extérieurs : Aménagement de la place, des parkings, de la voirie, de la signalisation routière, création d'espaces verts et implantation d'arbres.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'avant-projet sommaire proposé par l'Atelier Cité Architecture.

Au vu des élections municipales qui se tiendront les 15 et 22 mars prochains, le projet reste en suspens. Une réunion publique aura lieu le samedi 04 avril 2020 à 16 heures à la salle des fêtes en présence du cabinet d'architecte pour présenter l'avant-projet sommaire et l'aspect financier.

Le maire informe l'assemblée que l'élagage des arbres rue de l'Eglise et rue des Remparts a été effectué sur une partie seulement afin de conserver de l'ombre sur les places.

Un administré signale un dépôt d'huile de vidange sur la voie publique rue de l'Eglise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.
Le maire donne la parole au public présent qui ne soulève aucune question.

Le maire
Marc BOTIN

Echos de la Mairie

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 MARS 2020

Présents :

Mr BOTIN Marc, Mme NEUGNOT Marie-Nicole, Mr CHICOUARD Henri, Mmes SIMON Denise, MOLLENS Monique et BERTHOT Stéphanie, Mr DUFLOS Alexandre, Mme JARDIN Marie-Joseph, Mr LAMIRAUX Simon, Mme PERROTEZ Chantal, Mrs PIERRET Jean Claude, SOETE Alain, Mme VASSARD Nicole.

Représentés : Mr GAMBIER Benoit représenté par Mr BOTIN marc, Mr VASSARD Jean-Luc représenté par Mr PIERRET Jean-Claude.

Secrétaire de séance : Mme PERROTEZ Chantal.

ORDRE DU JOUR

BUDGET PRIMITIF 2020 :

Le Maire présente le budget primitif 2020, le conseil municipal décide de le voter comme suit :

-Fonctionnement :

Dépenses : 971 732.85 € Recettes : 971 732.85 €

-Investissement :

Dépenses : 483 653.56 € Recettes : 483 653.56 €

Il est prévu en investissement les opérations suivantes :

- L'avancement du dossier revitalisation du bourg de Dixmont,
- La restauration des vitraux et des statues de l'Eglise,
- La réfection de la ruelle entre l'Eglise et la mairie et autres travaux de voirie,
- L'achat de matériel communal,
- La plantation d'arbres sur le terrain communal.

Le budget primitif 2020 est adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

TRAVAUX BATIMENTS BARDE

Le maire propose deux devis de l'association VITAVIE, le premier concerne la dépose d'un évier, d'un ballon et la pose d'une douche et d'un ballon de 200 litres pour un montant de 2 014.00 € TTC. Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce devis.

Le deuxième devis concerne les travaux de nettoyage et la mise en peinture des locaux pour un montant de 4 082.00 € TTC. Le conseil municipal ne donne pas suite à ce devis.

ASSOCIATIONS

Le maire informe le conseil municipal que la mairie prend en charge la maintenance ainsi que la fourniture d'encre du photocopieur, les associations fourniront le papier.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Un conseiller indique qu'à la salle des fêtes, une poignée de porte est cassée. Une locataire pour le mois d'avril demande l'autorisation d'amener des ânes vers la salle des fêtes afin de proposer une approche pour les enfants et des balades. Elle souhaite aussi animer la journée du samedi par un musicien joueur de cornemuse ainsi qu'un producteur de bières qui proposera de la dégustation et vente.

Le conseil municipal est favorable à ses propositions, il est rappelé qu'il y aura lieu de faire une demande d'autorisation de boissons.

Le maire informe le conseil municipal

- de l'organisation du bureau de vote des prochaines élections déplacée en salle de réunion à la mairie,
- de la matinée nettoyage des abords de la commune, organisée le samedi 4 avril 2020 de 9h à 11h30 et suivie d'un apéritif cette année,
- l'information des prochains conseils municipaux sera diffusée par SMS Alerte.

Un administré souhaite revoir l'organisation de la randonnée d'avril (déclaration, balisage des circuits, panneaux...). Une réunion de la commission environnement aura lieu le mardi 31 mars 2020 à 19h.

Le maire
Marc BOTIN

Budget 2020

Les taux d'impôts locaux stables en 2020

Des recettes légèrement supérieures par la hausse des bases d'imposition

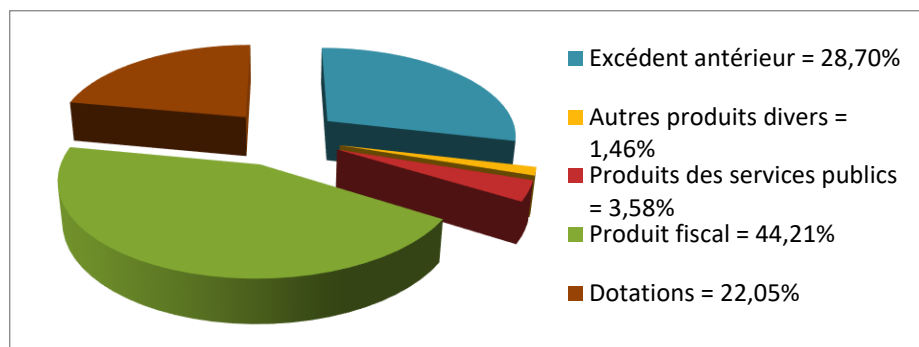
Votre commune maintient ses taux d'impôts locaux après une baisse en 2016 et 2018 et une stabilité en 2017 et 2019

Taxe d'habitation : **16,83 %**

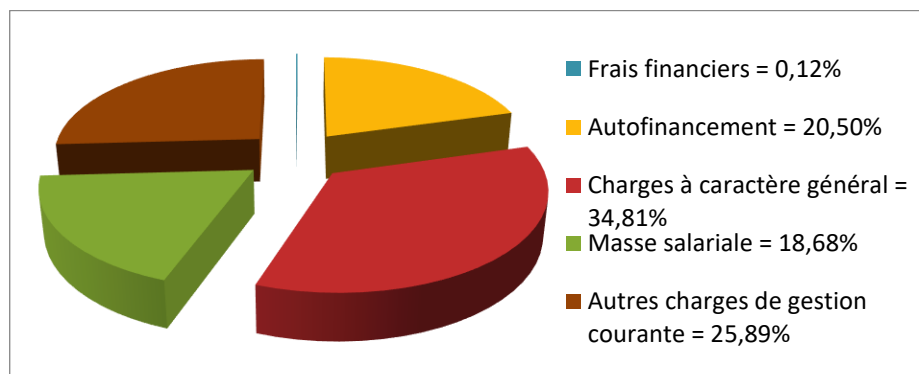
Taxe foncière sur le bâti : **12,09 %**

Taxe foncière sur le non bâti : **39,99 %**

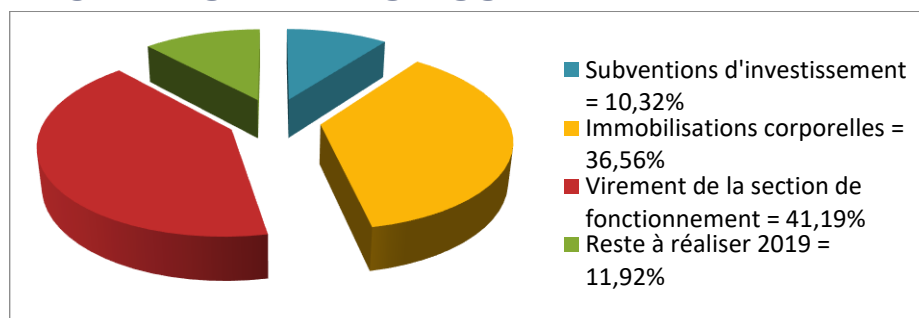
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



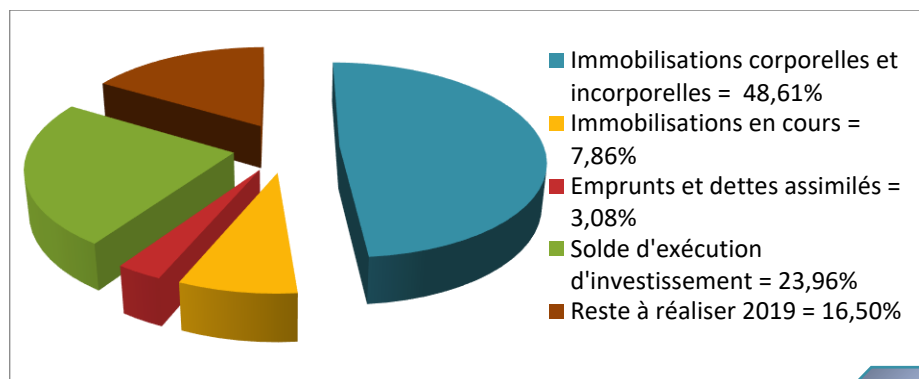
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT



DEPENSES D'INVESTISSEMENT



Echos de la Mairie

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 MAI 2020

Présents :

Mr BOTIN Marc, Mme BERTHOT Stéphanie, Mme BERTOLDO Claire-Marie, Mr DUFLOS Alexandre, Mr GAMBIER Benoit, Mr JACQUET Julien, Mme JARDIN Marie-Joseph, Mr LAMIRAUX Simon, Mme NEUGNOT Marie-Nicole, Mr PERRAUT Marc, Mme PERROTEZ Chantal, Mr PIERRET Jean-Claude, Mr PINCHON Roger, Mr SOETE Alain, Mr VASSARD Jean-Luc.

Secrétaire de séance : Mme NEUGNOT Marie-Nicole

ORDRE DU JOUR

Election du maire sous la présidence de la doyenne d'âge du conseil municipal

Il est procédé à l'élection du maire. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'élire le maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Mr BOTIN Marc s'est porté candidat, il a obtenu 15 voix et est élu Maire de Dixmont, la majorité absolue des suffrages exprimés étant de 8 voix.

Fixation du nombre des adjoints au maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le nombre des adjoints à **trois**.

Elections adjoints au maire

Mme NEUGNOT Marie-Nicole, candidate pour l'élection du 1^{er} adjoint, est élue avec 13 voix, la majorité absolue des suffrages exprimés étant de 8 voix.

Mr PIERRET Jean-Claude, candidat pour l'élection du 2^e adjoint, est élu avec 15 voix, la majorité absolue des suffrages exprimés étant de 8 voix.

Mr GAMBIER Benoît, candidat pour l'élection du 3^e adjoint, est élu avec 14 voix, la majorité absolue des suffrages exprimés étant de 8 voix.

Le maire procède à la lecture de la charte de l' élu local.

Fixation des indemnités des élus

Le conseil municipal décide à l'unanimité que le montant de l'indemnité du maire, des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :

- Maire : 28 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- 1^{er} adjoint : 7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- 2^e adjoint : 7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- 3^e adjoint : 7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Désignation des conseillers communautaires

Mr BOTIN Marc est élu conseiller communautaire, Mr Jean-Claude PIERRET son suppléant.

Délégation des Syndicats

- 4 titulaires sont nommés pour le SIVOS :
 - Mr BOTIN Marc
 - Mr GAMBIER Benoît
 - Mme BERTHOT Stéphanie
 - Mr JACQUET Julien

Echos de la Mairie

- 1 titulaire et 1 suppléant sont nommés pour le Syndicat Mixte Fourrière du Sénonais :
 - Mme NEUGNOT Marie-Nicole, titulaire
 - Mme PERROTEZ Chantal, suppléante
- 1 titulaire et 1 suppléant sont nommés pour le Syndicat Départementale Energies de l'Yonne :
 - Mr VASSARD Jean-Luc titulaire
 - Mr JACQUET Julien, suppléant
- 1 titulaire et 1 suppléant sont nommés pour le Syndicat Centre de Secours :
 - Mr PINCHON Roger, titulaire
 - Mme PERROTEZ Chantal, suppléante
- 2 titulaires et 2 suppléants sont nommés pour le Syndicat de la gendarmerie :
 - Mme NEUGNOT Marie-Nicole,
 - Mr PINCHON Roger,titulaires
 - Mme PERROTEZ Chantal, suppléante
 - Mme BERTOLDO Claire-Marie, suppléantes
- 1 titulaire et 1 suppléant sont nommés pour le Syndicat du collège de Villeneuve S/Yonne
 - Mr GAMBIER Benoît, titulaire
 - Mme BERTOLDO Claire-Marie, Suppléante
- 2 titulaires sont nommés délégués pour l'association des aides ménagères :
 - Mme NEUGNOT Marie-Nicole, titulaire
 - Mme PERROTEZ Chantal, titulaire

QUESTIONS DIVERSES

Dissolution Comité des fêtes

Suite à la dissolution du comité des fêtes en date du 18 décembre 2019, le conseil municipal accepte à l'unanimité le versement de la somme de 8 428.60 €.

Loyer salon de coiffure de Dixmont

Le maire informe le conseil municipal que Melle FERRERO, occupant le local commercial rue d'Eichtal, a demandé, par lettre du 24 mars 2020, la suspension des loyers pendant la crise du COVID 19.

Après, réflexion, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'annuler les loyers des mois d'avril et mai 2020 et charge le maire d'en informer le trésorier.

Le maire informe le conseil municipal :

- Que le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 16 juin 2020 à 20 heures, les conditions de tenue de la réunion seront déterminées ultérieurement ;
- Que nous sommes en attente des directives de la Préfecture pour organiser la commémoration des Stèles le 27 mai ;
- D'une ouverture probable de l'école le 04 juin 2020, selon la zone de déconfinement du département définie prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00. Le maire donne la parole au public présent.

Un administré rappelle qu'il avait été demandé de transmettre l'avis de conseil municipal par SMS Alerte, ceci sera fait à compter du prochain conseil municipal.

Le maire, Marc BOTIN

Modalités d'envoi des convocations aux réunions

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'envoi des convocations aux réunions par voie dématérialisée.

Conseil municipal



La Municipalité remercie les personnes qui nous aident au fleurissement par le vol de fleurs et de terreau. Ces fleurs sont fournies par la Mairie, mais financées par tous **les Dixmontois**. Merci de respecter le travail des employés.



Commémorations

La cérémonie du 8 mai 1945 s'est déroulée en comité restreint du fait des mesures liées à l'épidémie du Coronavirus COVID-19. Une place vide de tout public, Monsieur le Maire Marc BOTIN, entourés de Madame NEUGNOT 1^{er} Adjointe et 3 conseillers municipaux nous a lu la lettre du Président de la République, puis un dépôt de fleurs et une minute de silence ont commémoré la fin de la seconde guerre mondiale en Europe, le 8 mai 1945. En accord avec le Président de l'Association des Anciens Combattants, un conseiller municipal faisait office de porte-drapeau.

La cérémonie s'est déroulée d'une manière inédite à cause du confinement.



Le samedi 30 mai 2020 a eu lieu la commémoration de la Résistance en comité restreint du au Covid 19.



Stèle A. DUSSAULT



Carré militaire de Dixmont



Les trois communes Dixmont- Les Bordes- Villeneuve sur Yonne se sont retrouvées au Mémorial Maquis Bourgogne pour célébrer cette commémoration de la Résistance.



APPED

Qui étaient-ils, sans Facebook, tweeter ni selfies pour nous donner le moindre indice ;
Ce qu'ils ont laissé est pourtant colossal.

Le résultat d'un savoir-faire de bâtisseurs sachant manier pierre, bois, métaux ou verre.

Est-ce qu'en passant devant ou en y entrant, nos pensées vont vers ces hommes qui pendant des siècles ont pensé, trimé, pour élever ce bâtiment qui trône au milieu du village avec tant de majesté : l'Église Saint Gervais-Saint Protais.

Le temps a passé, laissant sur cet édifice ses stigmates.

Les temps ont changé et ce qui était au Moyen Age primordial, devient secondaire.

Cependant, au temps d'internet et des smartphones, un groupe de bénévoles, voulant sauver l'église du village et devant les devis trop coûteux pour le budget communal, décide, en juillet 2014, de créer une association qu'il nomme « Association pour la Protection et la Promotion de l'Église de Dixmont », communément appelée APPED.

Le but : récolter des fonds nécessaires à la restauration et à l'entretien de l'Église.

Un groupe d'une vingtaine de personnes se met immédiatement à l'œuvre pour organiser de nombreuses manifestations : concerts, repas dansant, etc...

Souvent des dixmontois, éloignés par la vie, rejoignent par leurs adhésions notre association et les dons sont nombreux.

Depuis sa création, **l'APPED a participé** (avec ou sans la commune) à de nombreux travaux de restauration ou d'amélioration de l'église :

- Le premier chèque de 16 000 € pour aider à la consolidation du clocher a été remis avec fierté en 2016,
- Sonorisation pour 2 500 €,
- Eclairage pour 4 500 €,
- Un chemin de croix a été installé pour un montant de 1 404 €,
- Une grille pour le porche d'entrée pour 3 600 €,
- La peinture des trois portails pour 2 500 €,
- L'habillage du bas du mur en bois de chêne (côté petite porte) pour 13 500 €,
- La réfection de l'autel pour 446 €,
- Le nettoyage d'un tableau pour 430 € qui a, ensuite, été encadré et posé par des bénévoles,
- Des coussins en mousse recouverts de tissu ont été confectionnés, pour tous les bancs, par deux bénévoles.

C'est plus de 44 000 € à ce jour que notre association a versé à la commune ou réglé directement aux entreprises sur un montant total de travaux de 106 855 € HT et c'est bien sûr grâce à tous ceux qui se mobilisent activement.

Les travaux en cours actuellement sont :

- La réfection de l'ensemble des vitraux,
- La restauration de 4 statues et d'une chaire curiale.

Le nettoyage complet de l'Église est fait régulièrement et c'est toujours avec plaisir et entrain qu'une quinzaine de personnes se retrouvent pour une matinée à chasser toutes les poussières et les toiles d'araignée à hauteur vertigineuse et enfin pour encaustiquer le mobilier.



APPED

Ce début d'année 2020, chamboulé par un événement à la fois dramatique et inattendu, nous a contraints à annuler plusieurs manifestations et d'en mettre d'autres sous réserve.

Mais nous reprendrons, dès que possible, nos activités en espérant que vous serez toujours à nos côtés pour nous aider dans la conservation de ce bien.

Une façon de rendre un modeste hommage aux ouvriers qui l'ont érigé.

Voici les photos des dernières réalisations :



Pieds de l'Autel



Habillage du mur



Tableau nettoyé



Chemin de croix



Coussins de bancs

SAMEDI 14 NOVEMBRE 2020

à partir de 20 heures

L'Association de Protection et Promotion de l'Eglise de Dixmont organise un

REPAS DANSANT



Salle Polyvalente
de Villeneuve-sur-Yonne
avec l'orchestre MOSAÏQUE 89

MOSAÏQUE
spectacle
orchestre



Sous
réserve
de l'évolution
des mesures
actuelles

MENU

SANGRIA ET SES TOASTS
SALADE BASQUE
POULET A LA BASQUAISE
ET SON ACCOMPAGNEMENT
GATEAU BASQUE
CAFE

(BOISSON NON COMPRISE)

Entrée : 28€ par adulte,
10€ pour enfant de -12 ans
Réservation au :

03 86 96 02 13

jusqu'au jeudi 5 novembre 2020 inclus

Règlement à l'ordre de l'«APPE de Dixmont»
à remettre en mairie de Dixmont
(nombre de places limité,
pas de réservation
sans règlement)



Le bénéfice de cette soirée sera réservé
pour l'entretien de l'église Saint-Gervais Saint-Protas

Bibliothèque



Les accueils de classes à la bibliothèque sont primordiaux pour faire découvrir le lieu aux enfants et les aider à rencontrer des livres. Pour l'école des Bordes, 2 des 3 classes se rendent 1 fois par période (entre chaque vacances scolaires) à la bibliothèque. Pour la classe de Valérie (CM1/CM2) nous travaillons sur le Japon. Nous avons déjà fait une découverte des Haïku, courts poèmes japonais, et la lecture d'un album sous

forme de Kamishibai, prêté par la bibliothèque départementale de l'Yonne. Nous devons ensuite réaliser une fresque à la manière de Takashi Murakami, mais le confinement est passé par là...

Pour la classe de Karine (CE2/CM1) nous travaillons sur le thème du tour du monde, et pour l'occasion, avec l'aide des employés municipaux, j'ai réalisé les jeux traditionnels du monde entier. Un habitant, Mr.Christophe Tramas nous a offert des jetons créés à l'imprimante 3D. Un grand merci à lui.

Nous avons donc pu découvrir les jeux traditionnels des Amériques. Le Puluc, le Kukuli, l'Awithlakkannai Mosona, et le Tock.

Les enfants ont vite compris les règles et ont pris plaisir à découvrir d'autres jeux qu'ils ne connaissaient pas. Nous devons continuer ensuite avec les jeux d'Asie/Océanie et d'Afrique, mais encore une fois nous avons été stoppés dans notre élan. Les jeux sont utilisables sur place à la bibliothèque, si l'envie vous en dit de découvrir d'autres jeux moins connus.

En attendant la reprise de l'activité, prenez bien soin de vous.



AUDITION CONSEIL LUDOVIC DIGUE
votre spécialiste de l'audition à Saint-Denis-lès-Sens

22 ANS D'EXPÉRIENCE

Ludovic DIGUE,
Audioprothésiste indépendant
diplômé d'Etat
Diplôme universitaire d'audiophonologie
de l'enfant, Paris VI, Diplôme universitaire
d'audiologie audioprothétique approfondie,
Lyon I

Offres valables
sur présentation
de cette annonce

**Test⁽¹⁾
auditif
gratuit**

**Essai
gratuit⁽²⁾
pendant 1 mois**

(1) Test non médical (2) Sur prescription médicale ORI

**Partenariat
mutuelles**
Itelis, Kalivia (Harmonie Mutuelle...),
Sévêane (Groupama...)

Dans AUDITION CONSEIL il y a conseil ■ auditionconseil.fr

AUDITION CONSEIL

AUDITION CONSEIL LUDOVIC DIGUE
Audioprothésiste expert
Indépendant

3 impasse Saint-Vincent
89100 SAINT-DENIS-LÈS-SENS

Parking handicapé
Parking privé gratuit

03 86 83 89 89

SUR RENDEZ-VOUS
Ouvert du lundi au vendredi
de 8h à 19h
et le samedi de 9h à 13h

**Pôle de Santé
Saint Louis**

**Pôle de Santé
Sainte Colombe**



Soirée Valentine fût très réussie pour une première manifestation organisée par l'Association.

95 personnes étaient réunies à la salle des fêtes pour déguster un repas concocté avec soin par nos cuisiniers dixmontois Patrick et Eddy.

L'animation était assurée par notre chanteuse Patricia. Elle nous a fait partager son répertoire varié. Un karaoké était programmé au cours de la soirée.

C'est une façon divertissante de chanter en public, sur un fond orchestral, en suivant les paroles sur un écran. Quelques convives ont pu faire partager leurs talents de chanteur.

Un grand merci à tous les bénévoles qui ont contribué au succès de cette soirée.

Rendez-vous en 2021.



Venez nous rejoindre :

- La gymnastique, le lundi de 18h à 19h
- La peinture, le mercredi de 14h30 à 19h
- Les cartes, les premier et troisième mercredis de chaque mois de 15h à 17h30
- L'informatique, le deuxième mercredi de chaque mois de 15h à 17h
- La marche douce, le jeudi de 9h30 à 11h30 (pas plus de 5 km sur le plat)
- La randonnée, le samedi de 9h30 à 11h30 (entre 10 km et 15 km)
- Le tricot, le premier mercredi de chaque mois de 14h30 à 17h30

Association R.I.R.E

Association R.I.R.E.

Regroupement Interparental pour faire Rire les Enfants

En début d'année, l'association R.I.R.E. a eu le temps d'organiser 2 animations pour les enfants.

Un après-midi jeux de société a eu lieu en janvier, à la salle des fêtes de Dixmont.

Une quarantaine de personnes, adultes et enfants compris, ont pu profiter du stock de jeux mis à disposition. Un concours de dessin de la galette avait été lancé au sein des écoles et les gagnants par classe ont été récompensés. Le dessin gagnant a servi pour faire l'affiche de cet évènement.



La galette des rois, faite par le Bordésiot, a été vendue au profit de l'association, qui viendra ensuite en aide aux écoles pour leurs projets pédagogiques et culturels.



Au mois de mars, juste avant le confinement, nous avons organisé le carnaval, au lavoir des Bordes. Malgré le temps maussade, nous avons fait un court défilé, suivi d'un atelier créatif de confection de masques, et pour le goûter, des crêpes étaient vendues toujours dans le même but de récolter des fonds pour les écoles.



Vous pouvez toujours adhérer à notre association. Pour toutes questions, voici nos coordonnées :

Association R.I.R.E., 19 clos Aubry, 89500 Les Bordes, 06.74.32.03.27 associationR.I.R.E89@gmail.com.

SIVOS

SÉANCE EXTRA-ORDINAIRE EN VISIO-CONFÉRENCE

DU 20 AVRIL 2020

L'an deux mil vingt, le vingt avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Comité d'Administration du SIVOS DIXMONT - LES BORDES, dûment convoqué par mail en raison du confinement imposé par la crise du Covid-19, s'est réuni par visio-conférence au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Benoît GAMBIER, Président.

Absents : aucun

Dernier compte-rendu accepté.

Viviane PATTYN est nommée secrétaire de séance.

01-04-2020 : Compte Administratif 2019

Tous les membres du syndicat ont reçu par mail du 11 avril dernier, un extrait du Compte Administratif de l'exercice passé accompagné du grand livre afin d'avoir le détail des dépenses et des recettes. Le Président présente les chiffres suivants pour 2019 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	229 974.45	229 828.98
Investissement	14 299.83	25 996.31
Résultat reporté fonctionnement		25 796.04
Résultat reporté investissement	24 449.31	
Totaux	268 723.59	281 621.33
Résultat		12 897.74

Certains articles comme ceux concernant l'entretien des copieurs et du car (réparations et dépenses récurrentes) sont discutés.

Claude HAUER, vice-président, demande aux membres du comité s'ils acceptent ces chiffres :

→ Ce document est accepté à l'unanimité.

02-04-2020 : Compte de Gestion 2019

Le Président informe que le compte de gestion, dont un extrait a également été envoyé à tous les membres par mail, établi par Mme NIGAGLIONI, receveur municipale, présente les mêmes chiffres que le compte administratif :

→ Ce document est accepté à l'unanimité.

03-04-2020 : Affectation des Résultats

Les membres du comité, après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2019, constatant que ce document présente :

- un excédent de fonctionnement de 25 650.57 €,
- un déficit d'investissement de 12 752.83 €,

/...

comme suit :

12 897.74 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement,

- 12 752.83 € à l'article 001 en dépenses d'investissement,
- 12 752.83 € à l'article 1068 en recettes d'investissement.

→ Cette affectation est acceptée à l'unanimité.

04-04-2020 : Budget Primitif 2020

Le Président propose les chiffres suivants :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement proposé	245 320.00	242 600.00
Résultat 2019		12 897.74
Investissement proposé	4 000.00	16 752.83
Déficit investissement 2019	12 752.83	
Totaux	262 072.83	272 250.57

- Dont :
 - o subventions aux coopératives scolaires au compte 6574 : 700 € par coopérative scolaire,
 - o participations annuelles des communes suivant coûts de 2019 :
 - Dixmont = 108 600 €
 - Les Bordes = 82 800 €

→ Ce document, les subventions et la participation sont acceptés à l'unanimité.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

- **Réunion du personnel par visio-réunion** : ménage systématique par Sandrine DURU après chaque journée de garderie. Elisabeth YVON et Nathalie ROUSSEAU font partie du renfort à la garderie des enfants des personnels médicaux (sur 7 jours). Un grand ménage a été demandé en prévision de l'éventuelle reprise du 11 mai. Il a été demandé d'apporter des idées pour l'organisation en attendant les prérogatives du gouvernement.
- **Organisation** : une enquête sera lancée auprès des familles dès que l'organisation de l'accueil des élèves sera prêt pour savoir si les parents mettront ou non leurs enfants à l'école, et aux différents services péri-scolaires.
- **Désinfection des salles** : une entreprise a proposé un devis pour la désinfection des locaux, le président demande si les membres souhaitent une désinfection professionnelle : non à l'unanimité.
- **Commande de masques pour les enfants** : le président informe que les agents et les enseignantes ont pu avoir une visière gratuite faite par un habitant de Dixmont et les enseignantes peuvent avoir des masques. Le président demande s'il faut commander des masques pour les enfants (0.61 € HT), après discussion, les membres refusent car ils pensent que les enfants ne garderont pas leur masque.

La séance est levée à 21h03.



www.mma.fr

ÉCOUTE - ANALYSE - CONTRAT ADAPTÉ
N° ORIAS 12 065 813 - www.orias.fr

Romain QUITTANSON
Agent Général exclusif MMA

Une réponse
à vos besoins d'assurance

romain.quittanson@mma.fr 2 agences pour vous servir

20, Place Honoré Combe
45320 Courtenay
Tél : 02.38.97.45.80

15, rue Carnot
89500 Villeneuve-sur-Yonne
Tél : 03.86.87.16.99

Association Culturelle et Sportive

**Association
Culturelle et Sportive
de DIXMONT**

**Salle des Fêtes de
DIXMONT**

**Le jeudi
14h à 18h**

**Peinture à l'huile
Peinture acrylique
Aquarelle
Atelier dessin
Pastel
Fusain
Technique à fils
Renseignements :
Mady GOMBAULT
03 86 96 00 55**

Composition du bureau :

Présidente : Madeleine GOMBAULT
Secrétaire : Françoise CABALLERO
Trésorière : Françoise SUET

Notre Association existe depuis 1988. Nous pratiquons essentiellement de la peinture à l'huile, mais pour parfaire nos connaissances et élargir cette spécialité, nous avons ajouté d'autres techniques cette année : le dessin, le pastel, le fusain, l'aquarelle et la peinture au couteau.

Nous nous réunissons tous les jeudis après-midi à la Salle des Fêtes de Dixmont de 14h à 18h.

Si ces techniques vous intéressent, c'est avec plaisir que nous vous accueillerons. Nous restons ouverts à tout autre projet.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter Mme GOMBAULT au 03.86.96.00.55



Etoile Taxis

Successesseur des TAXI LAURENT RALLU Dixmont

TOUTES DISTANCES
7 jours sur 7
24 heures sur 24

06.30.02.66.43

Hospitalisation, consultation, kiné, chimio,
rayons, dialyse, accident du travail...
Taxis conventionnés sécurité sociale
Liaison gare et aéroport
Véhicules jusqu'à 9 places

Commune de stationnement : Dixmont

etoiletaxis@gmail.com



MAÇONNERIE GÉNÉRALE



Malaysienne de Maçonnerie

11 rue Carnot 89100 MALAY LE GRAND

 **03 86 97 25 90**

418 115 515 00011

Syndicat d'initiative

Durant les jours de confinement et à partir du 13 avril, le SID a adressé chaque jour à ses adhérents et sympathisants, une petite histoire en relation avec la période exceptionnelle que nous vivons. Voici, extraite de cette série de *Confinitudes*, celle diffusée le dimanche 26 avril. Pour être informé des activités du SID, merci de transmettre votre mail à Christian Gouessant : christian.gouessant@orange.fr

En 1857, aux bons soins du docteur Cotin contre la grippe : tilleul, laurier-cerise, opium ou pavot blanc, belladone...

La Santé universelle est une revue mensuelle lancée le 10 octobre 1851 par une équipe de médecins revendiquant le patronage des professeurs Récamier, Rostan et Nélaton, c'est-à-dire la fidélité à « l'école du savoir et de l'humanité ». Elle s'adresse aux gens des campagnes, comme il est bien expliqué dans le préambule du premier numéro :

« Qui ne le sait ? Les pays les plus pauvres et les plus malsains, c'est-à-dire les contrées où la médecine est le plus nécessaire, manquent précisément de soins médicaux ; nombre de campagnes, nombre de communes, en sont absolument privées. En publiant ce nouveau recueil, nous voulons donner à tout le monde les moyens de suppléer à l'absence d'un médecin ; nous voulons mettre à disposition de tout médecin des aides suffisamment renseignés. *La Santé universelle* s'adresse :

A MM. les Curés qui sont journellement interrogés et qui, en parlant santé, trouveront un moyen efficace de parler religion et morale ;

Aux châteaux, où l'on court toujours en cas de maladies graves ou d'accidents, et où nous voulons que l'on trouve, avec le dévouement admirable qui n'y fait jamais défaut, des connaissances spéciales et des prescriptions efficaces ;

Aux Instituteurs, qui ont un degré d'instruction suffisant pour nous comprendre, et qui sont heureux, nous le savons, d'expliquer et d'appliquer à l'occasion des enseignements de notre journal ;

Enfin, aux familles patriarcales, aux personnes un peu aisées que leur goût ou leur emploi fixent à la campagne et qui ne connaissent pas de plus grand bonheur que celui de la bienfaisance »

Inutile de rappeler que si cette publication était fort utile au milieu du XIX^e siècle, l'actuelle désertification médicale de la France rurale la rend d'actualité en lui conférant une grande valeur !

Sachant donc qu'en 1856 la grippe avait sévi en France, j'ai consulté les tomaisons de cette époque, et j'ai bien trouvé enfin les premières pages consacrées à la « grippe » en effet en 1857, p. 103-105. C'est alors le docteur Henri Cotin, « élève du professeur Récamier, ancien rédacteur du *Journal des Connaissances médico-chirurgicales* et de la *Revue de Thérapeutique* », qui dirige alors *La Santé universelle*, au sous-titre prometteur : *Guide médical des Familles, des Curés de campagne, des Instituteurs, des Dames de charité et des personnes bienfaisantes*.

En voici donc les passages essentiels. Faut-il rappeler qu'on ignore encore en 1857 durablement l'existence des microbes et des virus ? Et quelques pages plus loin, dans une nouvelle livraison, je découvre aussi deux articles consacrés aux « *altérations de l'air par les miasmes* » !!! Là, on est en pleine actualité avec notre virus ! Mais cela suffit bien déjà à lire pour aujourd'hui !

Dans l'immédiat, rappelons que la belladone pousse bien dans la forêt d'Othe...

G.Ribeill

La grippe ou fièvre catarrhale épidémique

par le docteur Henri Cotin

La grippe est une maladie épidémique ordinairement caractérisée par le coryza (rhume de cerveau) et les symptômes d'une bronchite (rhume de poitrine), ou d'une angine, et toujours par du mal de tête, des douleurs musculaires et un affaissement extraordinaire des forces. La grippe ne paraît pas avoir existé avant le XV^e siècle. Depuis cette époque, elle s'est montrée plusieurs fois épidémiquement, et ses retours semblent être de plus en plus fréquents. On lui a donné les noms de *fièvre catarrhale*, de *fièvre épidémique* et d'*influenza*.

Symptômes

La grippe s'annonce, en général, après quelques jours de malaise, par de l'accablement, de la courbature, des douleurs contusives dans les membres, dans la poitrine. Les malades accusent une douleur de tête quelquefois atroce, tantôt générale, tantôt limitée au front ; ils ont des vertiges, des étourdissements ; assez souvent ils saignent du nez. La grippe, à son début, revêt toutes les apparences d'une affection grave commençante. La figure des malades exprime la souffrance ; les forces sont prostrées comme à la fin d'une maladie longue ; cela peut même aller jusqu'aux pertes de connaissance. La fièvre est quelquefois très violente ; souvent elle est modérée, et il n'est pas rare qu'elle manque tout à fait assez souvent ; il y a des redoublements le soir, ce qui rend les nuits fortes agitées. Tels sont les phénomènes généraux (...).

Marche, durée, terminaison, complications

Le plus souvent, la grippe suit une marche rapide ; elle dure de quatre à six jours, et se termine fréquemment par des phénomènes critiques, surtout par des sueurs, quelquefois par de la diarrhée. La convalescence est ordinairement longue et la faiblesse persistante ; les rechutes ne sont pas rares, et les malades sont exposés au retour des douleurs musculaires.

La grippe n'est pas grave par elle-même, et il est presque sans exemple que des individus soient morts d'une grippe simple ; mais elle peut exercer une influence très fâcheuse sur certaines maladies préexistantes, telles que la phtisie dont elle accélère le cours. Elle exaspère la catarrhe chronique et l'asthme au point de déterminer quelquefois brusquement une suffocation mortelle. Certaines maladies nerveuses anciennes sont aussi aggravées sous l'influence des épidémies de grippe. (...)

Causes

La grippe est toujours épidémique, mais elle n'est pas contagieuse. On ne lui connaît pas de causes spéciales.

Traitement de la grippe

La grippe simple, bénigne, ne réclame que le repos, la diète, les boissons douces et chaudes pour provoquer des sueurs, et des bains de pieds sinapisés pour dégager la tête. La grippe intense exige d'autres soins. (...) Un moyen approprié à la généralité des gripes, c'est le vomitif. On peut prendre l'ipécacuanha à la dose de 1 g à 1,5 g, ou de l'émétique à celle de 5 à 10 g.

Après l'emploi du vomitif, on recourt avec avantage aux opiacés, qui calment la toux et les symptômes nerveux, favorisent le sommeil et portent à la sueur, étant aidés de boissons émollientes chaudes. Les préparations qui conviennent le mieux sont l'extrait d'opium à la dose de 2 à 5 centigrammes pris surtout le soir ; le sirop diacode ou de pavot blanc, à celle de 15 à 30 g ; les sirops d'opium et le sirop de morphine aux mêmes doses ; chez les gens peu aisés et dans les campagnes, la décoction d'une tête de pavot. Le laudanum peut aussi s'administrer intérieurement à la dose de 8 à 20 gouttes dans un verre d'eau sucrée que l'on aromatise avec de l'eau de fleurs d'oranger. Il vaut mieux prendre ces médicaments en plusieurs fois qu'en une seule. Voici la formule d'une potion fort convenable en ces circonstances.

Prenez : eau distillée de tilleul, 75 g ; eau distillée de fleurs d'oranger, 10 g ; eau distillée de laurier-cerise, 10 g ; sirop d'opium, 30 g. Une cuillerée à bouche toutes les deux heures, pour la nuit surtout.

Les personnes qui, par une idiosyncrasie particulière supportent mal l'opium, peuvent le remplacer par les préparations de belladone. L'extrait et le sirop se prennent aux mêmes doses que ceux d'opium. (...) Au déclin de la grippe, un laxatif tel que l'huile de ricin (15 g) est utile, surtout si la langue est chargée, et aussi pour remédier à la constipation produite par l'opium, si l'on en fait usage. Dans la convalescence, un régime un peu tonique est nécessaire pour rappeler les forces.

Si, comme il arrive quelquefois, une toux nerveuse, sèche, survivait à la grippe, il faudrait recourir à la belladone prise, l'extrait à la dose de 5 centigrammes, le sirop à celle de 15 à 30 g principalement soir.



Laurier cerise



Pavot somnifère



Belladonne

Théâtre de La Grande Hâte



BONJOUR ! MALGRÉ CE PRINTEMPS POUR LE MOINS TUMULTUEUX,
C'EST AVEC UNE GRANDE JOIE QUE NOUS VOUS ANNONÇONS QUE

LA GRANDE HÂTE

REVIENT CET ÉTÉ !

du 7 au 16 Août 2020

SUR NOTRE CHAMP CHÉRI.

nous serons en mesure d'assurer les distanciations sociales

Vous pouvez nous aider ! lagrandehate@gmail.com

GARAGE ALARY
EXPERT



REPARATIONS TOUTES MARQUES
MECANIQUE - CARROSSERIE

ACHAT - VENTE
VEHICULES D'OCCASION

www.garagealary.fr



51 Avenue de la Gare - 89510 YÉRON - TÉL : 03 86 97 42 29 - FAX : 03 86 96 84 39



Jardins Loisirs
GAUTHIER

www.jardins-loisirs.com

Saint-Clément : 03.86.67.12.79

Le Fournil

Boulangerie - Pâtisserie

Tél. 03 86 87 15 05

06 35 76 62 85



Spécialité de Pain Bio au levain

Présent sur les marchés de Sens et Villeneuve-sur-Yonne - Dépôt à Dismont

Horaires magasin de 5h à 20h, le Dimanche de 5h à 13h30

Fermé le Mardi

16 rue Carnot - 89500 Villeneuve-sur-Yonne

Histoire



Histoire

Pour les yeux clairs de Louise



L'homme suit le ruisseau depuis une heure. Il s'amuse à courir le long des berges enroncées de ce petit cours d'eau qui se divise et se rassemble en une multitude de bras bleus, fruit des mardelles engorgées de l'hiver dont il est le déversoir. Il cherche en vain les écrevisses et les truites qui abondent chez lui, dans l'étang du Moulin de Rome.

Orphelin de pays, orphelin de tout, il se sent fruit de cette terre abondante et gracieuse qui lui sourit, par ce mois de mars 1761. Il ignore tout d'ici, jusqu'au nom de cette forêt de Bourgogne qu'il doit traverser pour atteindre Paris. Mais Jean Chastagnac n'atteindra pas Paris : une autre fortune l'attend, un destin moins médiocre, que l'homme va rencontrer... là... après le dernier coup du carillon de Dixmont, qui frappe trois heures de l'après-midi.

Les souliers usés du jeune limousin s'enfoncent dans la mousse. Ici la terre est boueuse, le sol marécageux et l'homme imprime de petites fosses qui se gorgent d'eau. Comment la nature peut-elle devenir d'un coup aussi inhospitalière ? Puis il entend les cris... les cris sont lointains mais les cris sont puissants... Quelqu'un crie et c'est une femme... elle crie, elle pleure, elle crie, depuis peu de temps... mais cette répétition incessante clame le malheur ! Que faire ? Où aller ? Comment secourir celle qui hurle désormais « à l'aide ! » et qui ne voit rien venir dans la sombre attitude de cette forêt bourbeuse ?

Se fier à son oreille... ne pas se laisser troubler par le vent... clamer aussi son secours éventuel... courir en direction des paroles de la pauvre lamentée... et atteindre quoi ? Un étang d'eau limpide derrière un monticule, dans lequel s'enfonce celle qui criait tout à l'heure et qui pleure désormais, prête à sombrer, sans voix, dans cet entonnoir d'eau vive qui coule sur un sable noir. Enfin, il est là... la tirer de l'eau lui sera facile... il jure d'y parvenir en sa langue du sud... et tend la branche... tire sur les jupes trempées et les cotillons... et fait sortir la belle Louise de cette grande fontaine troublée par son empreinte.

Il parle à la jeune fille qui s'étonne de ne pas comprendre grand chose à son dialecte limousin. Qu'importe, il l'a sauvée ! Et elle l'entraîne hors des rives glissantes du ruisseau de Bignon. Plus tard l'homme sera au chaud et la fille, drapée près du foyer... lui, verra dans les yeux clairs de Louise une personne à aimer... elle, sait déjà que le destin a choisi pour elle ce voyageur sans fortune qui l'a rendu à la vie...

Ce récit imagine la rencontre un peu mouvementée entre Jean Chastragnat et Marie Louise Gaujard, qui se marièrent à Dixmont, le 28 juin 1762. L'auteur a voulu rendre hommage ici à ses propres ancêtres, qui fondèrent en ces lieux une famille prospère, en imaginant les circonstances fortuites de la rencontre entre le jeune immigré limousin et la jolie paysanne du hameau de La Petite-Hâte. La Grande-Fontaine de la Hâte est un bras endigué du rû Bignon très large et très profond, qui traverse la forêt sur quelques dizaines de mètres. C'était autrefois un point d'eau recherché par les habitants de ce hameau.

Histoire



Second récit

Une journée au prieuré de l'Enfourchure

Léger Marchant n'aime pas venir à Dixmont. Le paysage vallonné de cette contrée est pourtant charmant, mais Léger Marchant a toujours détesté cet endroit... Il règne dans ces vallées une atmosphère fantastique faite de beauté et de mystère qui dérange le receveur du prieuré de l'Enfourchure. L'année dernière déjà, l'homme avait chevauché une journée entière dans la forêt, sans rencontrer l'ombre d'une âme vivante... Egaré, cherchant son chemin à travers l'immense forêt, il avait enfin aperçu une vieille loge de charbonnier et une trace de foyer. Mais personne à qui demander sa route! Cent fois jusqu'à la nuit, Léger Marchant a refait la boucle des bois sur « la Touche de Bourbon », afin de rejoindre le chemin de son fief de Brion. Cent fois il a revu la même mardelle sèche, les six frères séculaires et les sources du rû Bignon... mais point de sentier en vue...

C'est à ce moment-là qu'il vit le visage rouge et noir du charbonnier. L'homme était accroupi dans les feuillages et observait la ronde incessante du seigneur de Brion. Son regard était aussi noir que sa peau. On devinait un sourire où se mêlait moquerie et agacement. Léger Marchant tira son épée. Pabu Goussé, c'était le nom du charbonnier, se mit à danser autour du cavalier en proférant des injures énormes, dans un langage singulier que Léger Marchant ne saisit pas de suite. C'était un dialecte singulier, propre à l'homme des bois. On y reconnaissait des tournures latines, mais aussi des mots inconnus dans ce comté de Joigny : Pabu Goussé, lorsqu'il délirait, s'exprimait à moitié en breton... et le seigneur à cheval cinglait l'air avec son épée, cherchant à fendre cette logorhée...

- Veux-tu t'arrêter Maraud! Sais-tu qui je suis? Diable de Diable! Fils de Diable! Cesse de t'agiter et montre-moi ce maudit chemin...

A cet instant Pabu fila droit dans l'obscurité naissante. Léger Marchant le suivit un moment... au bout de sa course il reconnut la trouée de lumière qui le conduirait en lieu sûr, jusqu'à Brion, jusqu'à sa maison de l'Epauche...

En se remémorant cette aventure de l'année passée, le receveur de l'Enfourchure frissonnait encore de peur de voir sortir « cet affreux sorcier » des taillis qui lui servaient de repère. Enfin il arriva à l'Enfourchure... où l'attendait Messire Charles Amblard, le chapelain et Jacques Prévost, sous-fermier des lieux. La journée était belle. Léger devait consulter le plan-terrier de la seigneurie pour se rendre compte de la nature des rentes qu'on lui devait au printemps. Après avoir goûté un succulent mélange de poire au vin et de miel, il s'activa autour des redevances... Certaines demeuraient impayées depuis plusieurs années... Il pointa même sa plume sur une tenure d'un demi arpent de terre, que le paysan n'avait finalement jamais payé.

- Quel est ce nom, maître Jacques? Visa-t-il avec sa plume... Pabu... Pabu Goussé?

- Oh, laissez cela mon seigneur! C'est une trop longue histoire... trop vieille... et trop cruelle... le pauvre homme a toujours vécu sous la protection du prieur...

- Et moi je veux l'entendre cette histoire de mauvais payeur...

Jacques Prévost cèda aux instances de son maître et lui raconta l'histoire de Pabu le charbonnier. Un enfant du pays, né au cœur des guerres de religions. Lorsqu'il vint au monde, le prieuré de l'Enfourchure était le refuge d'un seigneur protestant nommé Saultour. Ce dernier lançait régulièrement des attaques contre Joigny et Villeneuve, villes féroceusement ligueuses. Parmi la troupe qui logeait ici, se distinguait un homme d'arme, un archer, qui ne parlait que le Breton. Ce soldat était un juveigneur, c'est-à-dire le cadet d'une famille noble de Basse-Bretagne dépourvu de fortune. Il n'avait rien appris d'autre que faire la guerre. Alors, lorsqu'un couple de paysan lui demanda de parrainer leur enfant, il accepta la charge avec inquiétude et bonheur... Gédéon Le Ros, ainsi se nommait l'écuyer, donna à son filleul le nom de Pabu, saint-patron de sa petite paroisse des bords de mer. Mais peu de temps après, lors d'une incursion de l'armée du Duc de Guise à Dixmont, les parents de Pabu furent tous deux massacrés. Gédéon recueillit alors l'enfant et l'éleva comme son fils... L'inconvénient dans cette histoire, c'est que le soldat savait à peine le Français. Durant les cinq premières années de sa vie, Pabu ne s'exprima donc qu'en Breton, accompagnant son parrain à la chasse et à la guerre. Lorsque l'enfant eut à peine atteint l'âge de six ans, Gédéon fut tué à son tour... Les bons hommes de l'Enfourchure recueillirent ensuite l'enfant qui se fit plus tard charbonnier...

Léger Marchant comprit alors pourquoi l'homme au regard noir l'avait ainsi observé puis abordé dans ce dialecte incompréhensible. N'était-ce point là sa façon de fêter le retour d'un cavalier, d'un ami, d'une vieille connaissance? Décidément le seigneur de Brion n'aimait pas ce pays où l'Histoire s'entoure de mystères, de passions et de rêves déçus...

MERCI à Alain **NOEL** et Thierry **GAUFILLET** qui nous autorisent à reproduire, ces récits illustrés.

- Alain **NOEL** (récits de la page 31 et 33) est historien et linguiste. Il publie depuis plus de 30 ans des ouvrages centrés sur le patrimoine humain, monumental et paysager. Il est président fondateur en 1981 de la Société généalogique de l'Yonne, puis en 1994 du Groupe d'Etude de Microhistoire. Il est Docteur de l'Université de la Sorbonne (Paris IV)
- Thierry **GAUFILLET** (Illustrations de la page 30 et 32) est dessinateur, illustrateur. Il est l'auteur d'une bande dessinée historique icaunaise. *L'épopée sénone.*

Denise SIMON

Info juridique

Les avantages des donations entre époux

La donation entre époux, si elle prévoit la transmission de l'universalité des biens et non seulement de la quotité disponible en présence de descendants, vaut legs universel.

La donation est librement révocable.

Elle peut et doit inclure une dispense de caution.

Elle exclut tacitement le droit de retour des frères et sœurs sur les biens de famille mais ne peut exclure le droit de retour des pères et mères.

Elle permet au conjoint survivant de demander le partage sur un bien d'origine propre au conjoint prédécédé, grâce au quart en pleine propriété.

La faculté de cantonnement ne peut s'exercer sur les droits légaux du conjoint survivant issu de l'[article 757](#) mais seulement sur les libéralités adressées au conjoint survivant ([art. 1094 alinéa 2](#)).

La donation entre époux évite la diminution des droits du conjoint en raison des règles d'imputation de l'[article 758-6 du Code Civil](#).

La donation entre époux offre un quart en pleine propriété en plus de l'usufruit.

Il n'y a plus d'émolument d'ouverture.

La donation entre époux permet d'équilibrer les droits du conjoint survivant et des enfants afin de mieux équilibrer les abattements fiscaux.

Lorsque la donation entre époux vaudra legs universel, un consentement à exécution par les héritiers à l'exécution pure et simple de la donation entre époux, qui vaut legs universel, permet au conjoint survivant d'appréhender la totalité de la succession exonérée de droit de succession ou une partie seulement par le biais du cantonnement.

Les donations entre époux de biens présents contractées avant le 1er janvier 2005 restent révocables.

Les donations entre époux de biens présents contractées depuis le 1er janvier 2005 sont irrévocables même en cas de divorce si elles ont pris effet au cours du mariage, sauf [art. 953 à 958 du code civil](#).

Ex : La réversion d'usufruit, ne prenant effet qu'au décès de l'un d'eux, demeure librement révocable.

Ex : L'irrévocabilité des donations de biens présents entre époux permet de protéger son conjoint au moyen d'une donation partage de biens importants ou stratégiques (Entreprise ou résidence principale) éventuellement accompagnée d'une RAAR (*renonciation anticipée à l'action en réduction*).

Ex : Pour les époux mariés en séparation de biens, Attention aux donations indirectes par contribution inégale dans l'achat d'un bien qui peuvent être qualifiées de donation de biens présents irrévocable si on ne prévoit pas une origine des deniers causant une créance à terme.

Incivilités

Brûlage des déchets verts à l'air libre

C'EST INTERDIT POURQUOI ? POUR QUI ?

PARTICULIERS



DÉCHETS CONCERNÉS : tontes de pelouse, tailles de haie, élagages, débroussaillages.

Le préfet peut autoriser le brûlage de ces déchets, mais aussi l'éco-buage et le brûlage dirigé, par arrêté préfectoral. (articles D615-47 ET D681-5 du code rural)

AGRICULTEURS VITICULTEURS



LES DÉCHETS VERTS AGRICOLES ne sont pas concernés par cette interdiction.

ÉLU

SOLUTIONS DE SUBSTITUTION À PRIVILÉGIER :

- le compostage individuel
- le paillage avec broyat
- la collecte sélective en porte-à-porte ou en déchetterie
- la valorisation collective par compostage ou méthanisation

SERVICES TECHNIQUES



DÉCHETS MUNICIPAUX CONCERNÉS : tontes de pelouse, tailles de haie, élagages, débroussaillages, déchets biodégradables de jardins et de parcs.

ENTREPRISES D'ESPACES VERTS ET PAYSAGISTES

ALTERNATIVES RÉGLEMENTAIRES :

- Broyage sur place
- apport en déchetterie
- valorisation directe



DÉCHETS CONCERNÉS : tontes de pelouse, tailles de haie, élagages, débroussaillages.

POURQUOI C'EST INTERDIT ?

Le brûlage génère des émissions de nombreuses substances toxiques pour l'homme et contribue largement à la dégradation de la qualité de l'air.

Nous vous invitons à utiliser votre tondeuse pendant ces horaires :



Jours ouvrables

de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

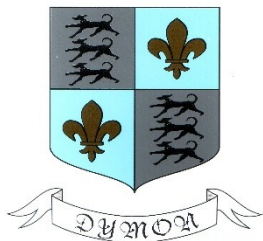
Samedis

de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Dimanches et jours fériés

de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00

Nous vous rappelons qu'il est interdit de laisser vos poubelles sur le trottoir après le passage des éboueurs.



République Française
Département de l'Yonne
Communauté d'agglomération
du grand sénonais
Commune de **DIXMONT**

Pensez à nous remettre
votre coupon

Informations par SMS

L'installation de l'antenne de téléphonie mobile permettra de bénéficier d'une couverture étendue pour la réception de SMS. Ainsi, nous communiquerons vers les personnes qui le souhaitent les informations importantes directement par ce biais.

Les informations qui vous seront envoyées par SMS seront ciblées en fonction de leur caractère. Ainsi, l'alerte concernant une coupure d'eau pour intervention sur les canalisations sera envoyée uniquement aux hameaux impactés par celle-ci.

Pour vous inscrire, veuillez remplir le formulaire ci-dessous ou vous présenter directement au secrétariat de mairie.

Inscription aux informations par SMS

Je/Nous soussigné(s)*

Nom prénom :

Adresse :

Je prends/Nous prenons note que **les informations personnelles seront exclusivement utilisées pour recevoir des informations communales par SMS.**

J'autorise/Nous autorisons la commune de Dixmont à conserver le/les numéro(s) ci-dessous dans ce cadre uniquement :

Numéro(s) de téléphone **mobile** :

Nom du titulaire : Numéro :

Nom du titulaire : Numéro :

Nom du titulaire : Numéro :

Fait à Le

Signature(s) (Chacun des titulaires de lignes doit apposer sa signature)

* Rayer la mention inutile

NUMEROS UTILES



NUMEROS D'URGENCE : **15** SAMU **18 ou 112** POMPIERS **17** POLICE
Gendarmerie Villeneuve sur Yonne **03 86 87 11 17**

DEFIBRILLATEUR : RAPPEL : Avant de prévenir une des personnes citées ci-dessous ; appeler le **15** et donner les informations suivantes : Je suis M. Mme. Mlle..... j'habite au n°...de la rue...lieudit...ou le bourg à Dixmont, mon numéro de téléphone est le..., je suis en présence d'une personne inconsciente, qui ne ventile pas, qui ne respire pas (en ACR) : Arrêt Cardio Respiratoire.

MAIRIE 7 rue de la Mairie **03 86 96 02 13**
Fabien COULAUD 7 rue de l'église **03 86 96 01 63**

ASSISTANTE SOCIALE : Centre d'Action Médico-social de Sens urbain
Conseil Général de l'Yonne : 26 rue Carnot 89106 Sens **03 86 83 67 00**

CONCILIATEUR : Jean-Claude BOULLEAUX sur rendez-vous **03.86.83.91.00**
auprès du Tribunal d'Instance de SENS
Permanence à Villeneuve sur Yonne les 1^{er} et 4^{ème} vendredi de chaque mois de 9 h 00 à 11 h 45

SOS FEMMES BATTUES : **3919**

ENFANCE MALTRAITEE **0 800 054 141 ou 119**

EDF **0 810 333 089**

SM FOURRIERE DU SENONAI : Hameau Les Cholets 89100 NAILLY **03 86 97 09 92**
En dehors des heures d'ouverture du secrétariat **06 08 27 05 56**
Gendarmerie de Villeneuve sur Yonne **03 86 87 11 17**

ADIL : (Agence Départementale d'Information sur le Logement) **03 86 72 16 16**
58 bd Vauban 89000 AUXERRE Site internet : www.adil.org/89

ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE (Villeneuve sur Yonne) **03 86 96 56 46**
Résidence la Chapelle Saint Jean 21 rue des salles e-mail : asso.am89@wanadoo.fr

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE en MILIEU RURAL (ADMR) **03 86 64 30 66**
3 Rue du Puit de Vau 89100 GRON e-mail : mdsgron@fedes9.admr.org

INFIRMIERS : M. Fabien COULAUD/Mme Sabine JAGET à DIXMONT **03 86 66 05 49**

Rédaction et mise en page effectuées par nos soins

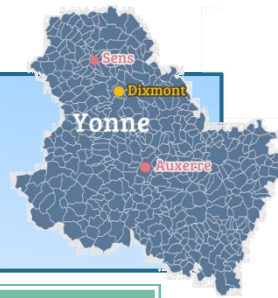
Contact : Mairie de DIXMONT
7 rue de la Mairie
89500 DIXMONT

E-mail : mairiedixmont@orange.fr
Site internet : www.dixmont-yonne.fr
Dépôt légal à la parution



Impression : CHEVILLON IMPRIMEUR
26, boulevard Kennedy
89100 SENS
Tél. 03 86 65 04 78
Fax 03 86 65 07 84

INFOS SERVICES



MAIRE ET ADJOINTS SUR RENDEZ-VOUS

Sur rendez-vous à la Mairie : 03.86.96.02.13

LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Capacité d'accueil 100 personnes

Responsable : Contacter la Mairie au : 03.86.96.02.13

TARIFS

Résidents de la commune : du lundi au dimanche
140 € par période de 24h et 60 € par journée supplémentaire

Résidents hors commune : du lundi au dimanche
200 € par période de 24h et 75 € par journée supplémentaire
La consommation électrique sera facturée

1 journée de location de 9h à 9h le lendemain

Contactez la Mairie au 03.86.96.02.13

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Pour toutes demandes relatives :

- Direction de l'Eau : Facturation, relevés d'index, branchements, fuites ...
Tel standard + astreintes 24h/24 : 03.86.65.21.51
E-mail : eau@grand-senonais.fr
- Direction de l'Assainissement : Branchements d'eaux, SPANC ...
Tel standard : 03.86.86.46.98
Astreintes 24h/24 : 03.86.65.21.51
E-mail : spanc@grand-senonais.fr

ORDURES MENAGERES

Pour tout renseignement, prenez contact avec les ambassadeurs du tri :

Tel : 03.58.45.10.23

Port : 06.84.12.49.13

E-mail : ambassadeursdutri@grand-senonais.fr

Jours des collectes sélectives et ordures ménagères :

- Collecte sélective (jaune) les mardis des semaines paires à partir de 14h
- Collecte des ordures ménagères (bordeaux) les jeudis A partir de 5h

ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE

ECOLE MATERNELLE DIXMONT 03.86.96.02.15

ECOLE PRIMAIRE LES BORDES 03.86.96.06.78

SIVOS DIXMONT-LES BORDES

Secrétariat : Mairie LES BORDES 03.86.96.03.75

E-mail : sivos.dixmont-lesbordes@orange.fr

OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Lundi et mardi de 14h30 à 18h

Mercredi de 9h30 à 13h et de 14h à 17h30

Jeudi de 14h30 à 19h

Vendredi de 9h30 à 13h

Les 1er et 3ème samedis du mois de 9h00 à 12h00

Tél. : 03.86.96.02.13

Fax : 03.86.96.00.19

Email : mairiedixmont@orange.fr

Site internet : www.dixmont-yonne.fr

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Du Lundi au Jeudi de 14h30 à 17h30

Les 1er et 3ème samedis du mois de 9h30 à 11h30

Tél. : 03.86.96.03.81

LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Le Mardi de 16h à 20h

Le mercredi de 10h à 12h

Le jeudi de 16h à 19h

La Mairie Tél : 03.86.96.02.13

E-mail : bibliotheque.dixmont@gmail.com

Facebook : [BibliothequeMunicipaleDixmont](https://www.facebook.com/BibliothequeMunicipaleDixmont)

Instagram : [#bibliothequedixmont](https://www.instagram.com/#bibliothequedixmont)

VIE PAROISSIALE

6 rue Pierret – 89500 VILLENEUVE S/ YONNE

Tél. : 03.86.87.15.03

Prêtre Romain TAVERNIER : Rdv par téléphone

Tél : 06.49.95.78.63

Permanences d'accueil à Villeneuve sur Yonne :

Du lundi au samedi de 10h à 12h,

les mardis et vendredis de 16h30 à 18h30

CIMETIERE COMMUNAL

Le cimetière est accessible aux piétons

Pour les véhicules, veuillez contacter la Mairie au
03.86.96.02.13

ASSISTANTES MATERNELLES ET LA M.A.M

Assistante maternelle :

GRENOT Véronique : 8 rue du Gumery Tel : 03.86.96.08.20

JACQUET Sandrine : 12 rue de la Mairie Tel : 03.86.96.03.24

La M.A.M : La Maison d'Assistantes Maternelles de Dixmont est ouverte tous les jours de la semaine de 7h à 18h30.

Pour tout renseignement, nous contacter au 03.86.83.34.04 ou



**TRAVAUX ROUTIERS - VRD
ASSAINISSEMENT - EAU POTABLE
TRAVAUX PARTICULIERS**

Agence YONNE
48, chemin des Ruelles
89380 APPOIGNY
Tél. : 03 86 53 59 50 - Télécopie : 03 86 53 59 51
yonne@colas.com

Secteur de SENS
9, Chemin des Grèves - ZA Les Grèves 3
89100 MALAY LE GRAND
Tél. : 03 86 87 69 25 - Télécopie : 03 86 87 69 34

CHRONO TP 89



**Travaux de Terrassement
et d'Assainissement**

**Travaux Publics
Démolition**

89500 DIXMONT

03 86 88 95 19



*Votre professionnel
de l'électricité*

*Dépannage - Rénovation - Neuf
Mise en conformité - Motorisation de portail
Particulier - Industriel*



PASCAL VASSARD

20 ans d'expérience à votre service

Chemin de la Vallée des Ghénins
89500 LES BORDES

Tél. 03 86 96 05 55
Port. 06 73 67 46 51

*Fraîcheur
Saveurs - Tradition
Qualité*



Pizz'a fab



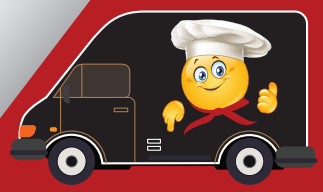
**Rue du Commerce
89500 VILLENEUVE/YONNE**

**Lundi - Mardi
Jeudi - Samedi :
18h - 21h30 et +
Mercredi
et Vendredi :
11h - 13h30
18h - 21h30**



**PAIEMENT
CB OU ESPÈCE
UNIQUEMENT**

**Retrouvez-nous
près de chez vous !**



- | | |
|---------------------------------|------------------------------------|
| Lundi
17h30 - 21h | Mercredi
17h30 - 21h |
| DIXMONT
Rue d'Eichtal | VERLIN
Place de l'Eglise |
| Mardi
17h30 - 21h | Jeudi
17h30 - 21h |
| GRON
Grande-Rue | ETIGNY
Grande-Rue |

03 86 83 19 66

**Pizzas
à emporter**

07 71 81 39 62

